



Commission Régionale des Terrains et Installations Sportives

SAISON 2022/2023

PROCES-VERBAL N°04

Réunion du mercredi 31 août 2022

1. CLASSEMENTS DES INSTALLATIONS

1.1. Classements initiaux

1.2. Confirmations de niveau de classement

VAIRES SUR MARNE – STADE ROGER SAUVAGE – NNI 774790101

Cette installation sportive est classée en Niveau T3 jusqu'au 09/11/2023.

Installation visitée par M. GODEFROY, membre de la C.R.T.I.S., le 29/08/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T3 SYN signée par le propriétaire le 29/08/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AOP
- Rapport de visite du 29/08/2022
- Tests in-situ du 08/07/2022

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau T4 SYN jusqu'au 31/08/2032.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

PARIS – STADE LEO LAGRANGE – NNI 751120101

Cette installation sportive était classée en Niveau T3 jusqu'au 20/06/2022.

Installation visitée par M. HAMZA, membre de la C.R.T.I.S., le 31/08/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T3 signée par le propriétaire le 29/08/2022 et des documents transmis :

- Plan côté des vestiaires
- AOP
- Rapport de visite du 31/08/2022

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau T3 jusqu'au 31/08/2032, sous réserve de transmission d'un plan côté de l'aire de jeu.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

1.3. Changements de niveau de classement

CHATOU – STADE CHARLES FINALTERI – NNI 781460101

Cette installation sportive est classée en Niveau T5 jusqu'au 20/07/2025.

Installation visitée par M. DENIS, membre de la C.R.T.I.S., le 29/08/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en Niveau T3 signée par le propriétaire le 29/08/2022 et des documents transmis :

- Plan du terrain
- Plan côté des vestiaires
- AOP
- Rapport de visite du 29/08/2022

Au regard des éléments transmis, la C.R.T.I.S. propose un classement en niveau T3 jusqu'au 31/08/2032.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour suite à donner.

2. CLASSEMENTS DES ECLAIRAGES

MONTLHERY – STADE PAUL DESGOUILLONS – NNI 914250101

Reprise de dossier.

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E5 jusqu'au 17/12/2021.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. LAWSON, membre de la C.R.T.I.S., le 09/08/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 08/08/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 332 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.56.
- Facteur d'uniformité : 0.72.

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 31/08/2024.

NANTERRE – STADE GABRIEL PERI – NNI 920500101

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E6 jusqu'au 18/02/2022.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. DJELLAL, membre de la C.R.T.I.S., le 27/08/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E5 signée par le propriétaire le 24/08/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 213 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.50.
- Facteur d'uniformité : 0.66.

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E5 jusqu'au 31/08/2024.

ST GRATIEN – PARC DES SPORTS MICHEL HIDALGO – NNI 955550101

L'éclairage de cette installation sportive était classé en niveau E4 jusqu'au 30/09/2022.

Contrôle de l'éclairage effectué par M. PLASSART, membre de la C.D.T.I.S. du district du Val d'Oise, le 29/08/2022.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande du propriétaire de classement en niveau E4 signée par le propriétaire le 29/08/2022.

Au regard des éléments transmis :

- Eclairage moyen horizontal : 501 Lux
- Rapport Emini/Emaxi : 0.65.
- Facteur d'uniformité : 0.80.

La C.R.T.I.S. propose un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 jusqu'au 31/08/2024.

Proposition de classement transmise à la F.F.F. pour décision finale.

3. AVIS PREALABLES TERRAIN ET ECLAIRAGE

COURBEVOIE – STADE JEAN BLOT N°1 – NNI 920260301

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la nouvelle version du projet de changement de moquette.
Les dimensions de l'aire de jeu seront de 100 m x 59 m de façon à respecter la zone de sécurité de 2m,50 sans obstacle.

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement au niveau T5 SYN.

VILLENEUVE LA GARENNE – STADE PHILIPPE CATTIAU – NNI 920780203

Cette installation sportive Foot réduit n'a jamais été classé.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de mise en place d'un gazon synthétique, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable signée su propriétaire
- Plan du terrain pour une aire de jeu de Football A8 aux dimensions de 81m x 60m

Remarque de la CRTIS : les dimensions maximums d'un terrain Foot A8 sont de 70m x 50 m (réf règlement des terrains 2021) avec une zone de sécurité de 2m50.

La C.R.T.I.S. ne peut donner un avis favorable que si les dimensions max sont respectées.

CRETEIL – STADE DE LA HABETTE – NNI 940280301

Cette installation sportive n'a jamais été classée.

La C.R.T.I.S. prend connaissance de la demande d'avis préalable pour un projet de mise en place d'un gazon synthétique, ainsi que des documents transmis :

- Demande d'avis préalable
- Plan de situation
- Plan masse de l'aire de jeu à réaliser (de dimensions 90 m x 50 m.) avec la zone de sécurité autour du terrain de 2m,50.
- Plan des vestiaires.

La C.R.T.I.S. émet un avis préalable favorable pour un classement de niveau T7 SYN.

4. DIVERS